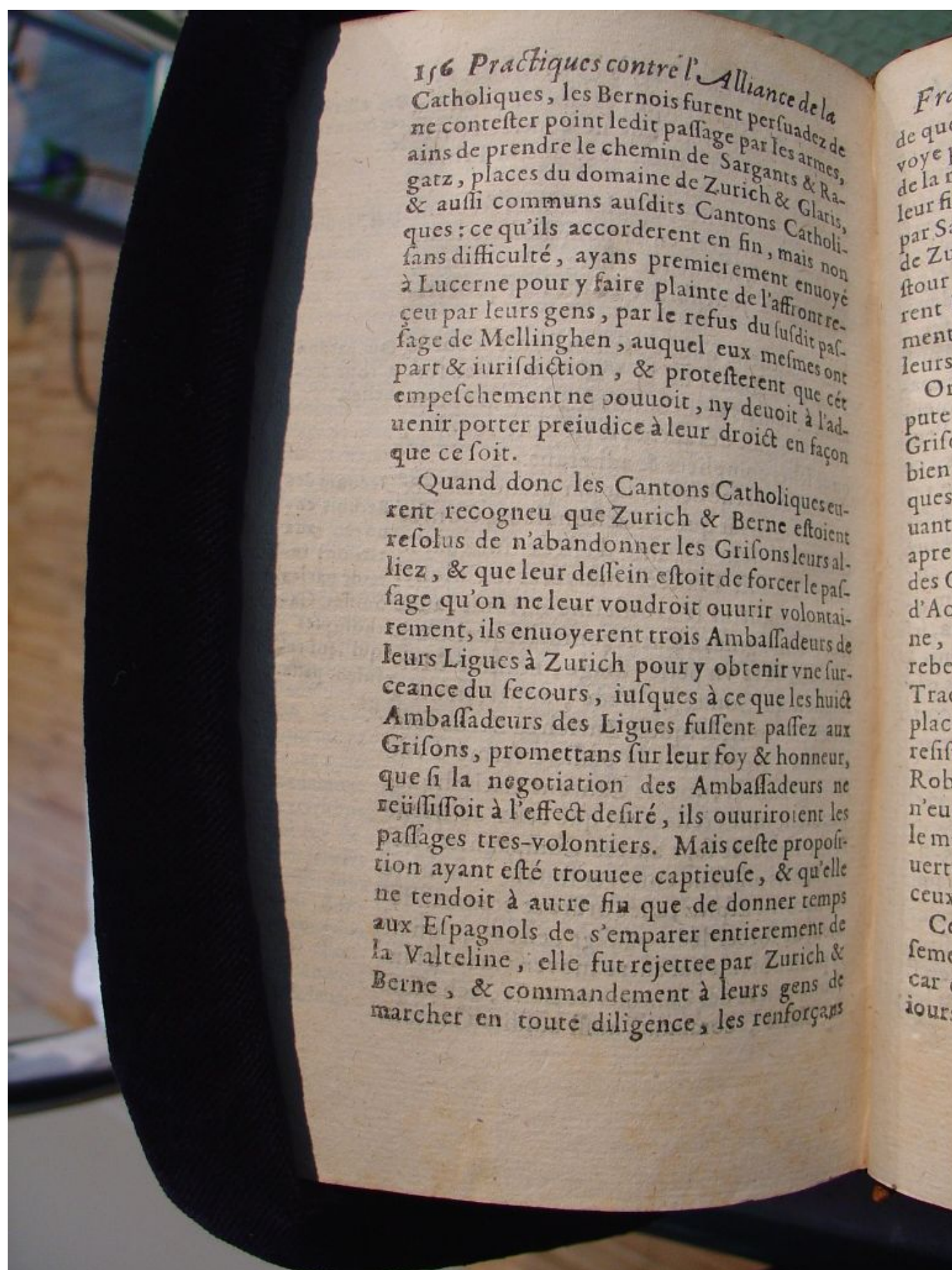


Memoires_156.jpg



France avec les Suisses & Grisons. 157

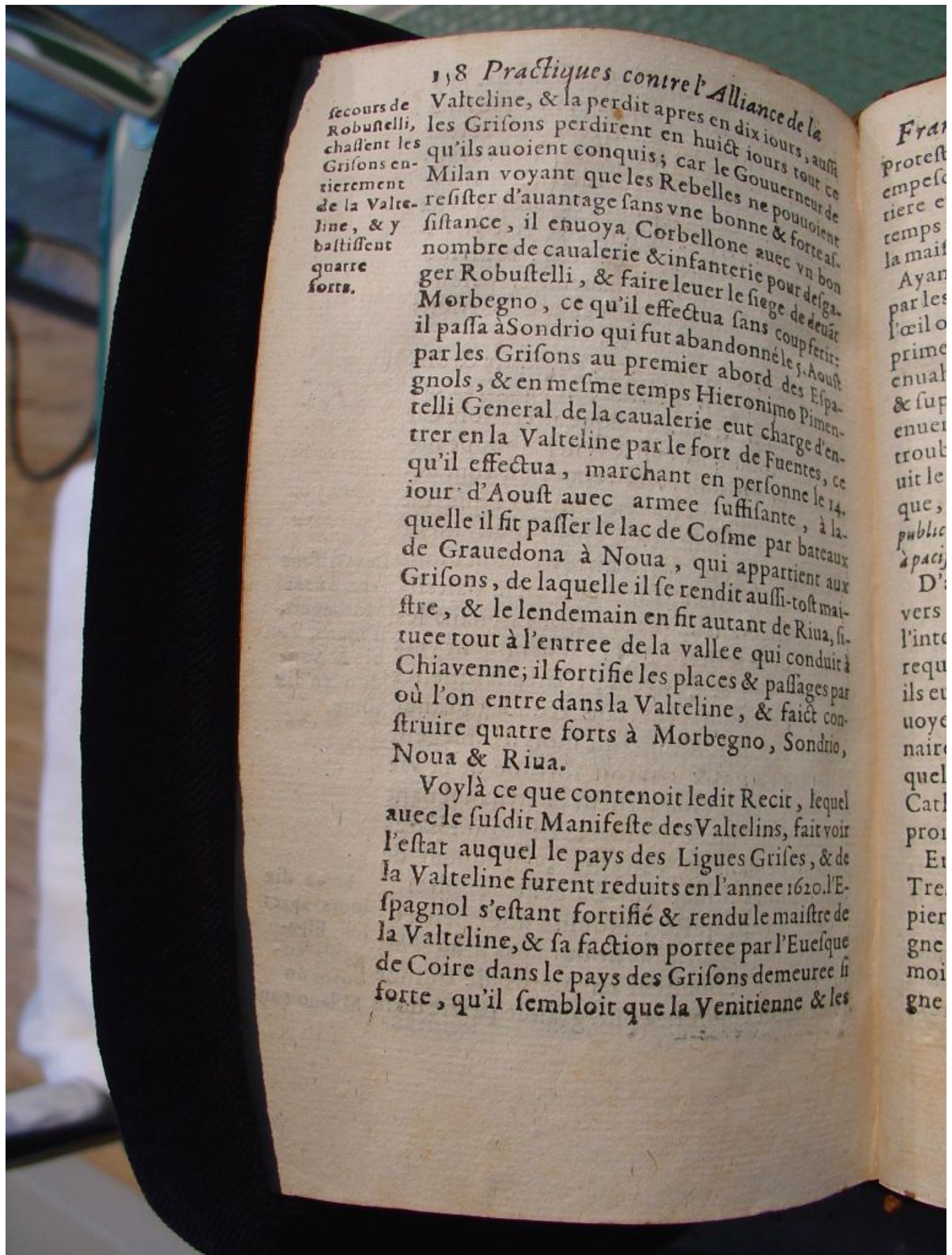
de quelques recreuës, afin de pouuoir se faire voye par les armes, là où ils rencontreroient de la resistance. Ainsi lesdits Deputez voyans leur finesse descouuerte accorderent le passage par Sargants: ce qui fut aussi accepté par ceux de Zurich & Berne, bien que ce fust vn destour de deux iournees de chemin, & arriuerent lesdites troupes sans aucun empeschement, & se ioignirent avec celles des Grisons leurs Alliez & Confederez.

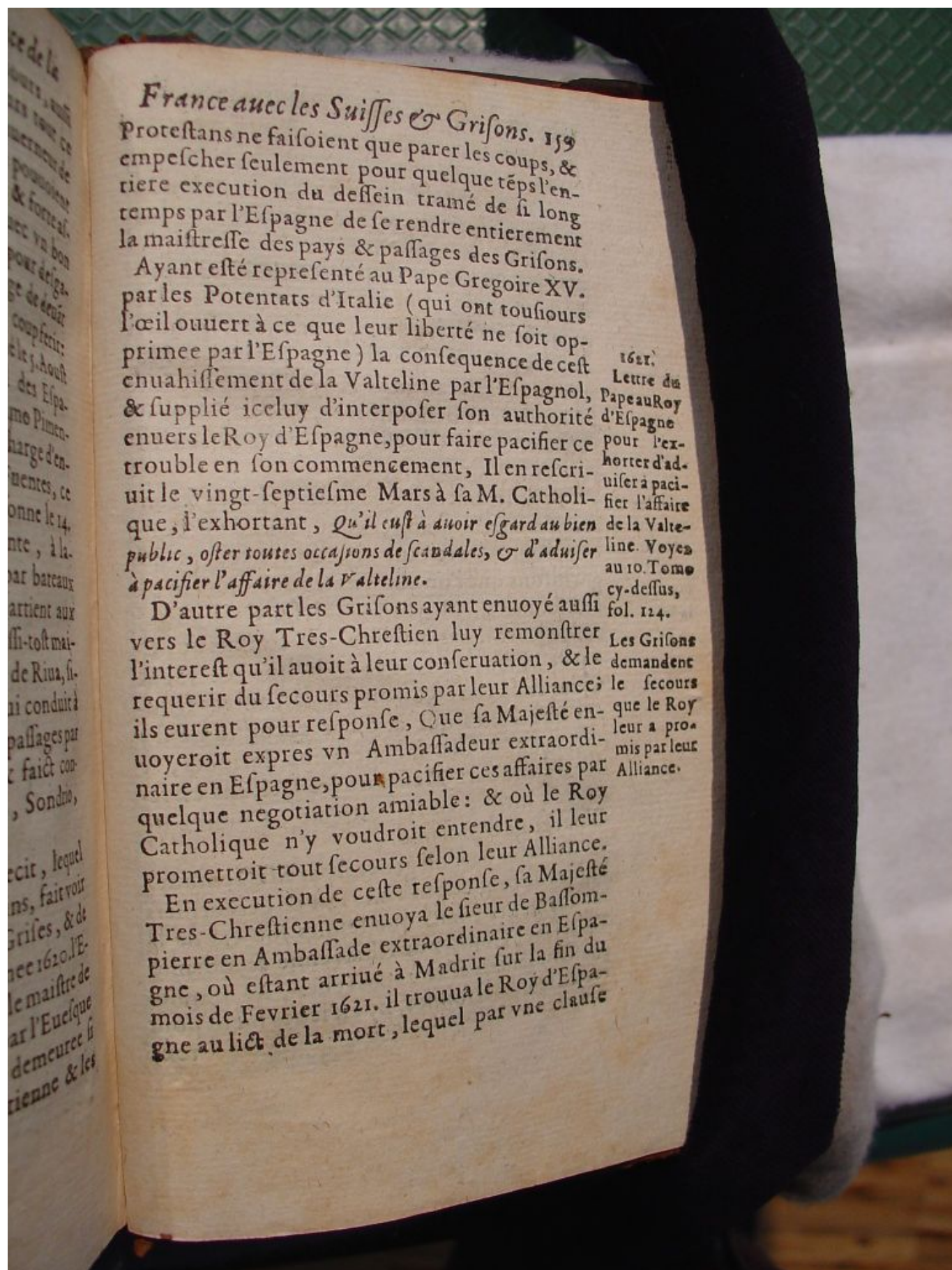
Or comme on estoit sur ce constrate & dispute de secours en la Suisse, les affaires des Grisons sentirent aussi quelque alteration; car bien que Robustelli eust le vent en poupe iusques à la fin de Iuillet, & renuersast tout deuant soy comme vn torrent, si est-ce que tost apres le vent commença à changer en faueur des Grisons, lesquels vn Samedy premier iour d'Aoust attaquèrent Morbegno en la Valteline, emporterent la place, contraignans les rebelles de se retirer, de là s'acheminèrent vers Traona, Vbi & Sondrio, toutes lesquelles places ils recouurerent sans trouuer grande resistance, & le 10. du mesme mois ils assiegent Robustelli à :::: & couroit fortune de sa vie n'eust esté que le Gouverneur de Milan leuant le masque fit entrer des forces Espagnoles ouuertement dans la Valteline, en faueur de ceux lesquels il auoit porté à ceste reuolte.

Ce bon vent qui auoit soufflé assez heureusement pour les Grisons ne dura pas long tēps; car comme Robustelli en moins de quinze iours auoit conquis la plus grande partie de la

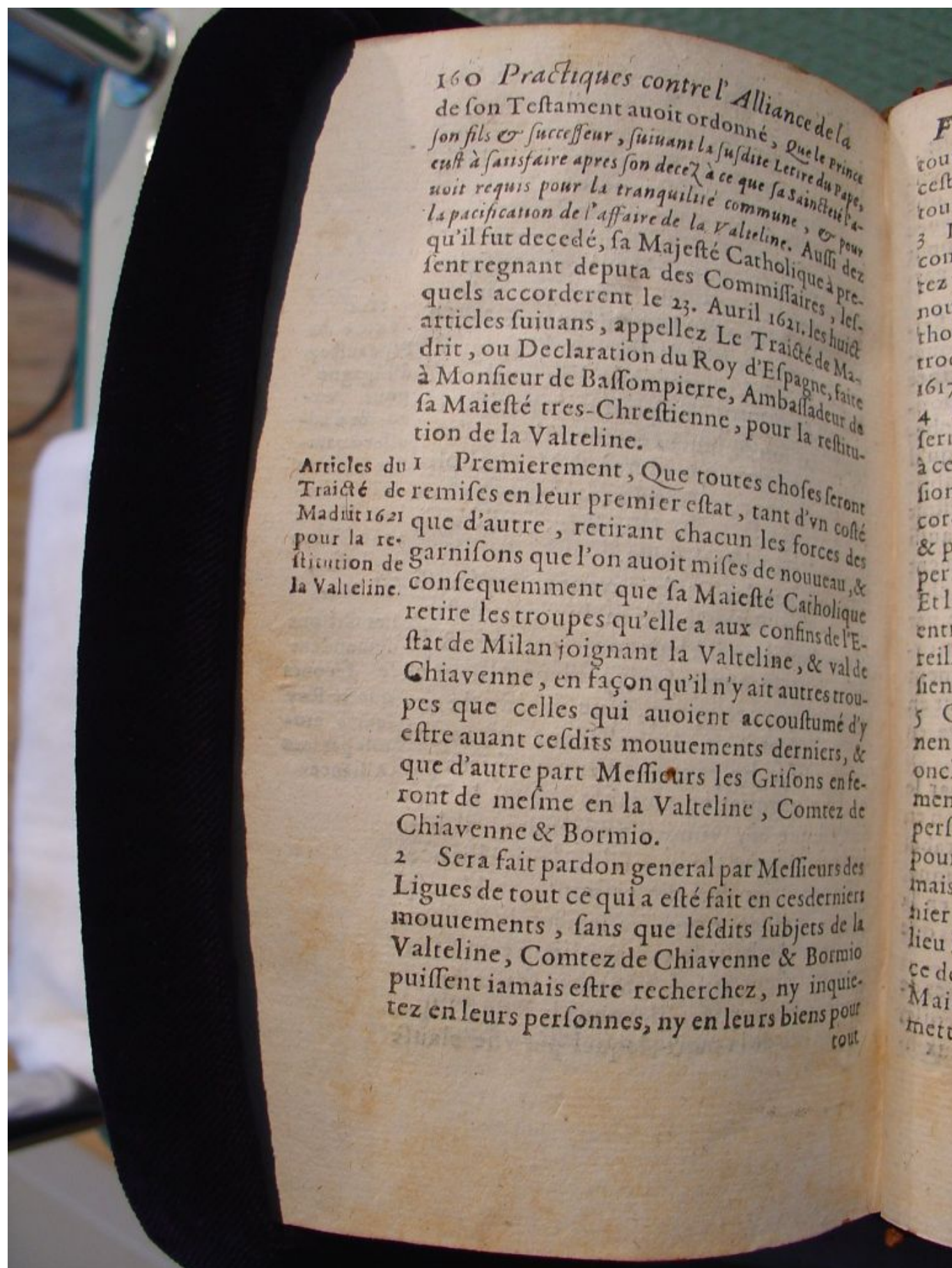
Les Grisons reprennent Morbegno, Troana, Vbi, & Sondrio en dix iours.

Et en dix iours apres les Espagnols enuoyez du Milanois au





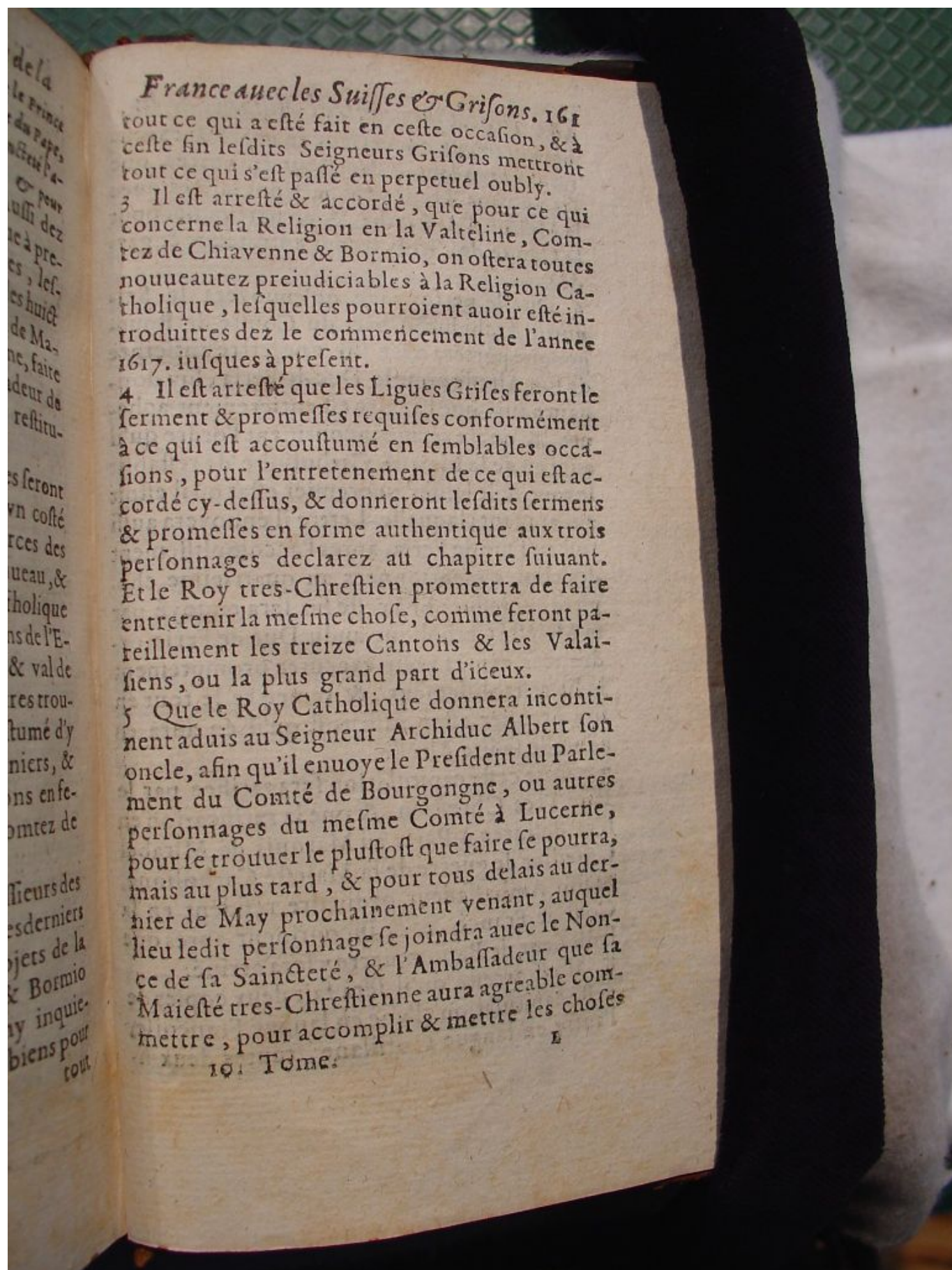
Memoires_160.jpg



160 *Practiques contrel' Alliance de la*
de son Testament auoit ordonné, *Que le Prince*
son fils & successeur, *suivant la susdite Lettre du pape,*
eust à satisfaire apres son decez à ce que sa sainteté l'a-
uoit requis pour la tranquillité commune, & pour
la pacification de l'affaire de la *Valteline*, & pour
qu'il fut decedé, sa Majesté Catholique. Aussi dez
seul regnant deputa des Commissaires, à pre-
quels accorderent le 23. Avril 1621. les huit
articles suivants, appelez Le Traicté de Ma-
drit, ou Declaration du Roy d'Espagne, faite
à Monsieur de Bassompierre, Ambassadeur de
sa Maiesté tres-Chrestienne, pour la restitu-
tion de la *Valteline*.

Articles du I. Premièrement, Que toutes choses seront
Traicté de remises en leur premier estat, tant d'un costé
Madrit 1621 que d'autre, retirant chacun les forces des
pour la re- garnisons que l'on auoit mises de nouveau, &
stitution de g consequemment que sa Maiesté Catholique
la *Valteline*. retire les troupes qu'elle a aux confins de l'E-
stat de Milan joignant la *Valteline*, & val de
Chiavenne, en façon qu'il n'y ait autres trou-
pes que celles qui auoient accoustumé d'y
estre auant cesdits mouuements derniers, &
que d'autre part Messieurs les Grisons enfe-
ront de mesme en la *Valteline*, Comtez de
Chiavenne & Bormio.

2 Sera fait pardon general par Messieurs des
Ligues de tout ce qui a esté fait en ces derniers
mouuements, sans que lesdits sujets de la
Valteline, Comtez de Chiavenne & Bormio
puissent iamais estre recherchez, ny inquiet-
tez en leurs personnes, ny en leurs biens pour
tout



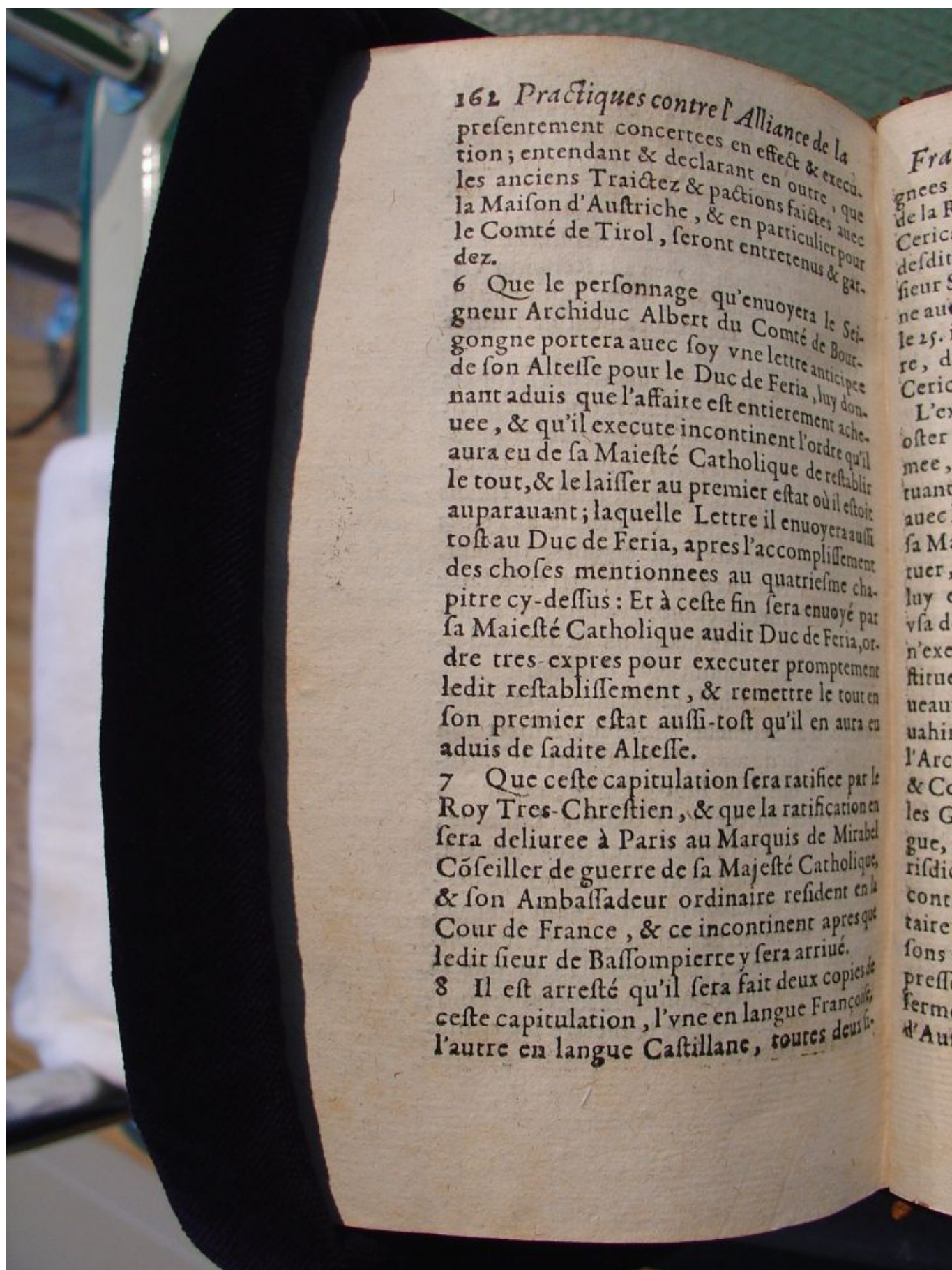
France avec les Suisses & Grisons. 161

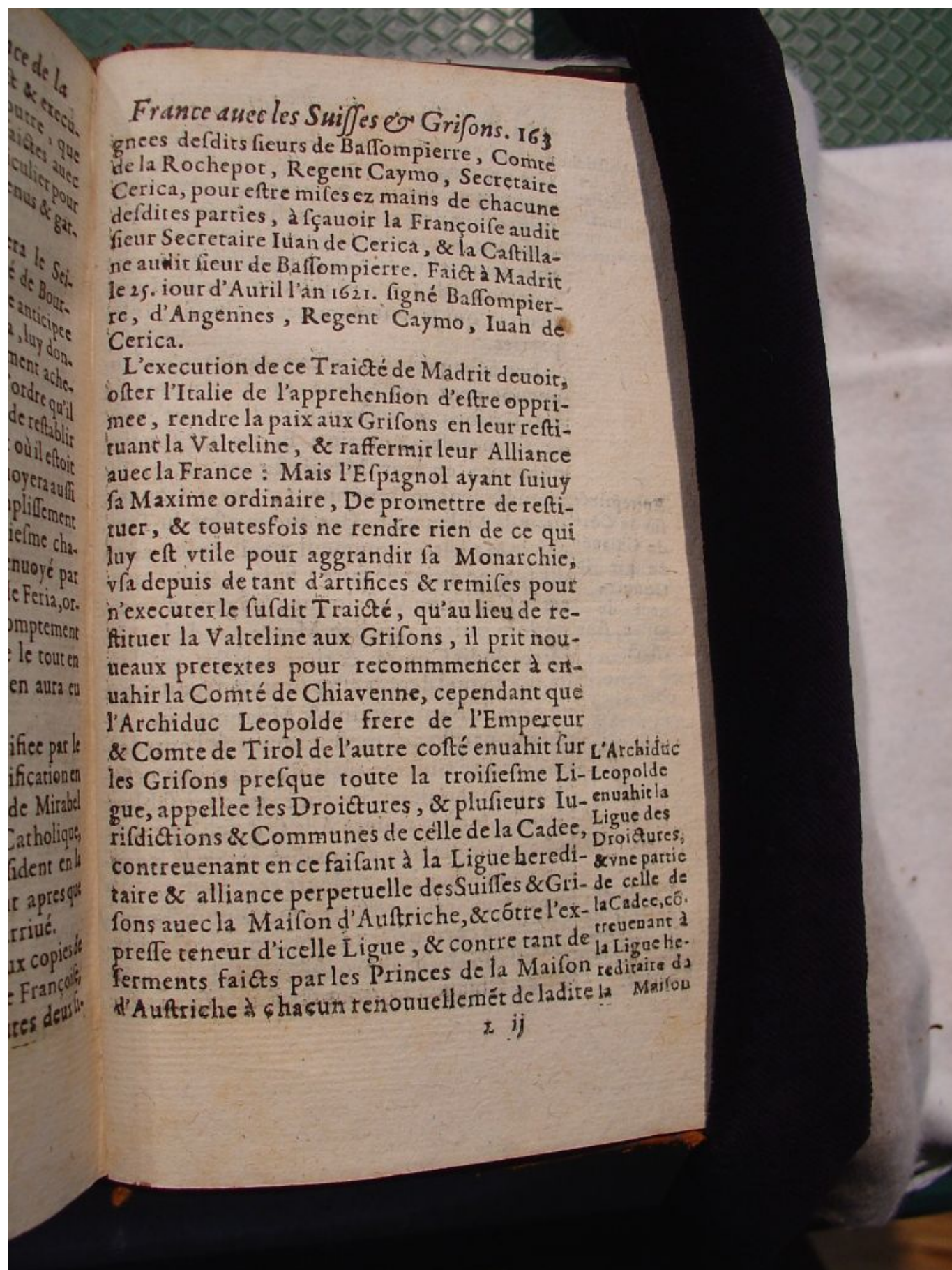
tout ce qui a esté fait en ceste occasion, & à ceste fin lesdits Seigneurs Grisons mettront tout ce qui s'est passé en perpetuel oubly.

3 Il est arresté & accordé, que pour ce qui concerne la Religion en la Valteline, Comtez de Chiavenne & Bormio, on osterá toutes nouveautez preiudiciales à la Religion Catholique, lesquelles pourroient auoir esté introduitres dez le commencement de l'année 1617. iusques à present.

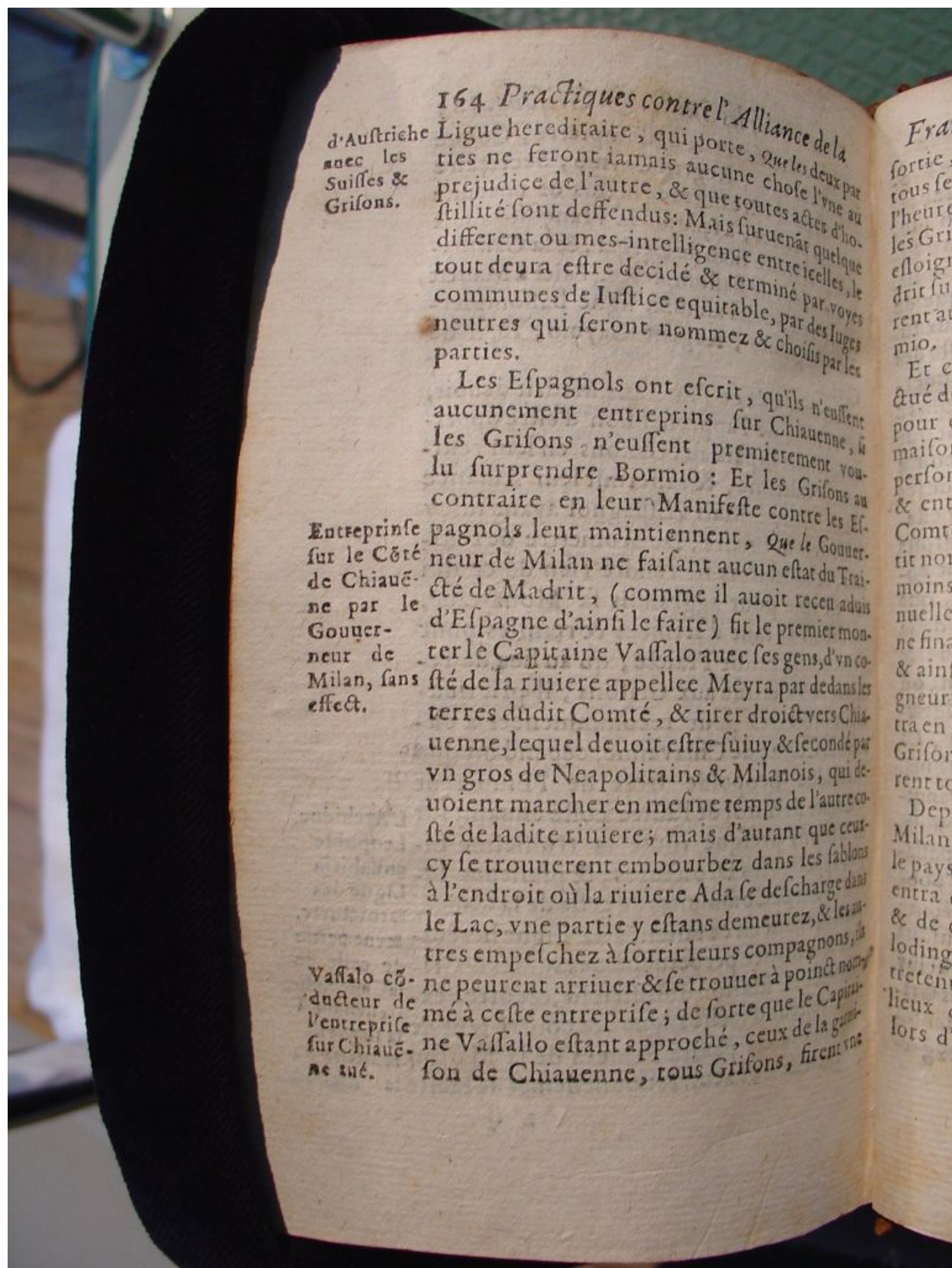
4 Il est arresté que les Ligués Grises feront le serment & promesses requises conformément à ce qui est accoustumé en semblables occasions, pour l'entretienement de ce qui est accordé cy-dessus, & donneront lesdits sermens & promesses en forme authentique aux trois personnages declarez au chapitre suiuant. Et le Roy tres-Chrestien promettra de faire entretenir la mesme chose, comme feront pareillement les treize Cantons & les Valaisiens, ou la plus grand part d'iceux.

5 Que le Roy Catholique donnera incontinent aduis au Seigneur Archiduc Albert son oncle, afin qu'il enuoye le President du Parlement du Comté de Bourgongne, ou autres personnages du mesme Comté à Lucerne, pour se trouuer le plustost que faire se pourra, mais au plus tard, & pour tous delais au dernier de May prochainement venant, auquel lieu ledit personnage se joindra avec le Nonce de sa Saincteté, & l'Ambassadeur que sa Maiesté tres-Chrestienne aura agreable commettre, pour accomplir & mettre les choses





Memoires_164.jpg



d'Austrie
avec les
Suis
Grisons.

164 *Practiques contre l'Alliance de la*
Ligue hereditaire, qui porte, *Que les deux par*
ties ne feront iamais aucune chose l'une au
prejudice de l'autre, & que toutes actes d'ho-
stilité sont deffendus: Mais suruenât quelque
different ou mes-intelligence entre icelles, le
tout deura estre decidé & terminé par voyes
communes de Iustice equitable, par des Iuges
neutres qui seront nommez & choisis par les
parties.

Entreprise
sur le Côté
de Chiaue-
ne par le
Gouver-
neur de
Milan, sans
effect.

Les Espagnols ont escrit, qu'ils n'eussent
aucunement entrepris sur Chiauenne, si
les Grisons n'eussent premierement vou-
lu surprendre Bormio: Et les Grisons au
contraire en leur Manifeste contre les Es-
pagnols leur maintiennent, *Que le Gouver-*
neur de Milan ne faisant aucun estat du Trai-
té de Madrit, (comme il auoit receu aduis
d'Espagne d'ainsi le faire) fit le premier mon-
ter le Capitaine Vassalo avec ses gens, d'un co-
sté de la riuere appelee Meyra par dedans les
terres dudit Comté, & tirer droit vers Chia-
uenne, lequel deuoit estre suiuy & secondé par
vn gros de Neapolitains & Milanois, qui de-
uoient marcher en mesme temps de l'autre co-
sté de ladite riuere; mais d'autant que ceux-
cy se trouuerent embourbez dans les sablons
à l'endroit où la riuere Ada se descharge dans
le Lac, vne partie y estans demeurez, & les au-
tres empeschez à sortir leurs compagnons, ils
ne peurent arriuer & se trouuer à point nom-
mé à ceste entreprise; de sorte que le Capita-
ne Vassallo estant approché, ceux de la gumi-
son de Chiauenne, tous Grisons, firent vne

Vassalo co-
ducteur de
l'entreprise
sur Chiaue-
ne né.

fran
sortie,
tous se
l'heure
les Gri
esloign
drit sur
rent ac
mio,
Et c
Aué de
pour c
maison
person
& ent
Comte
tit nor
moins
nuelle
ne fina
& ains
gneuri
tra en l
Grison
rent to
Dep
Milan
le pays
entra c
& de c
loding
trétent
lieux c
lors d'

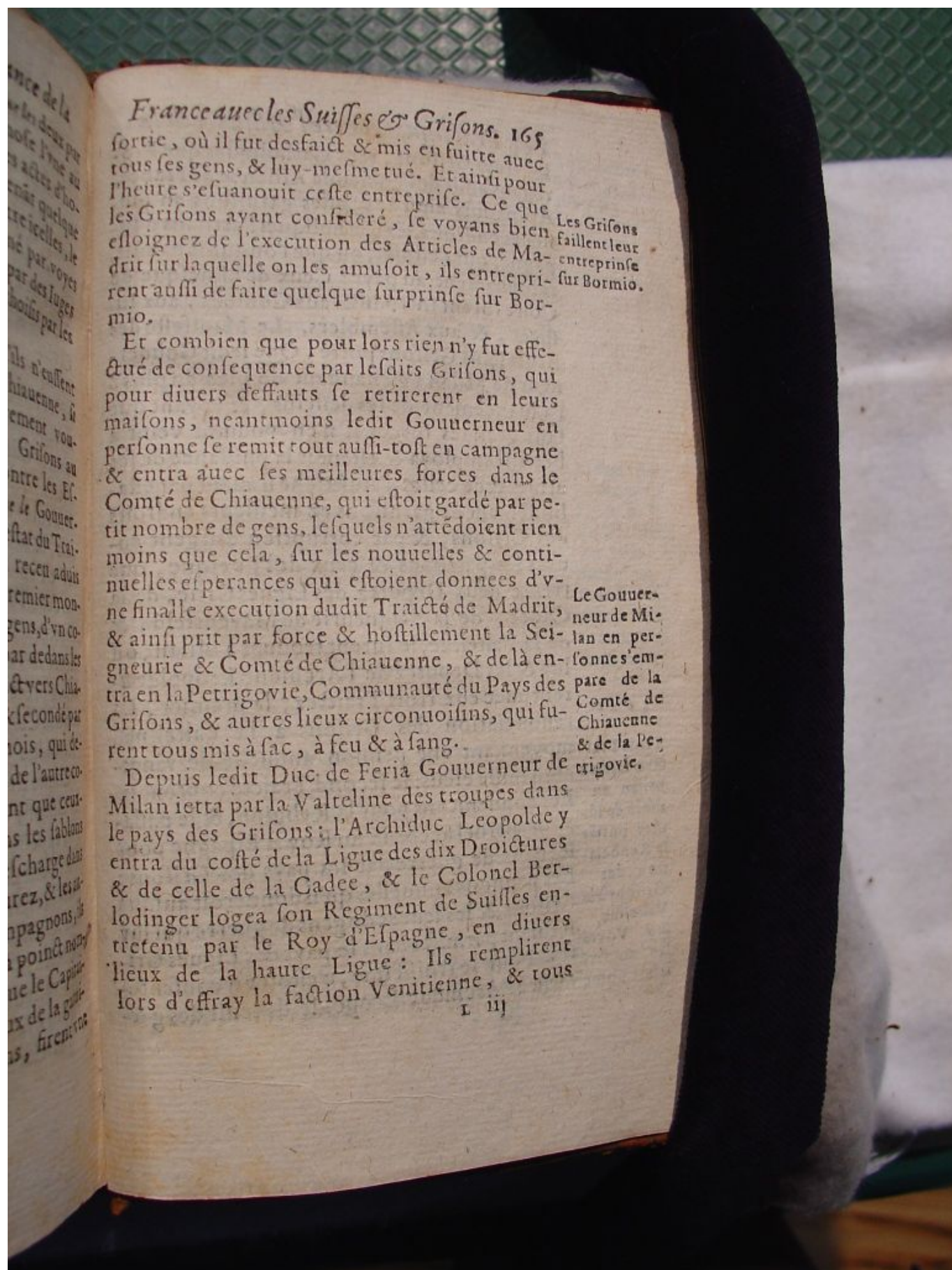


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan